

SUJET 1

PREMIÈRE PARTIE (8 points) **Compréhension orale d'un texte didactique**

LE TEXTE N'EST PAS DISTRIBUE AUX CANDIDATS

LE QUESTIONNAIRE EST DISTRIBUE AUX CANDIDATS FACE CACHEE.

IL SERA RETOURNE UNE FOIS LA LECTURE TERMINEE. AU SIGNAL DU LECTEUR

LE TEXTE EST LU ENTIEREMENT DEUX FOIS PAR DEUX LECTEURS DIFFERENTS.
(TITRE INCLUS)

LA DUREE DE L'EPREUVE EST DE 30 MINUTES LECTURES INCLUSES

Dominique Bucheton, *Refonder l'enseignement de l'écriture*, éditions Retz, 2014, p. 78-79

L'évaluation est un geste central, une question professionnelle clé pour les enseignants. [...]

L'évaluation est avant tout un ensemble de gestes professionnels de régulation. Côté enseignant, l'évaluation doit conduire à réajuster les modalités de l'enseignement proposé ; côté élève, la visée est de l'aider dans son parcours d'apprentissage, en lui fournissant des indications lui permettant de réorienter son activité. Le feed-back évaluatif sous forme orale ou écrite sous forme de brèves annotations, est une tâche constante du métier d'enseignant. [...]

La pratique dominante de l'évaluation reste en effet celle des écrits, c'est-à-dire le contrôle du produit fini avec une centration excessive voire exclusive sur les normes, qu'elles soient orthographiques, phrastiques, discursives ou textuelles.

Evaluer autrement les écrits des élèves demande :

1) D'abord de comprendre l'origine des réussites ou des difficultés des élèves avant même de statuer sur des manques de savoirs ou des compétences à combler. Ces origines ne sont pas seulement scolaires mais prennent souvent leurs racines dans des rapports culturels et sociaux au langage qui ne sont pas en phase avec les attentes de l'école [...]. Comprendre la nature de ces rapports divers à l'écriture est important avant d'administrer des aides, renforcements, remédiations en tous genres.

2) De s'intéresser à l'écriture elle-même (le processus en cours) et pas seulement au produit (l'écrit), ce qui suppose de prendre en compte la complexité de l'activité de toute écriture.

3) De se demander si les modes d'évaluation usuels contribuent au développement des compétences d'écriture pour certains élèves ou l'empêchent. L'hypothèse forte qui sous-tend notre propos est que l'école, par la rigidité de ces tâches, normes, formes d'évaluation, modèles didactiques, ne favorise pas la variabilité et la mobilité du langage, essentielle à la pensée et à l'écriture.